DELIBERATION N°2023/41

Envoyé en préfecture le 30/10/2023

Reçu en préfecture le 30/10/2023

Publié le 30/10/2023

ID: 081-218100980-20231018-D_2023_41-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents

Au Conseil municipal: 15

En exercice : 15 Présents : **SEANCE DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 18 Octobre à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José NUNES, Maire.

<u>Présents</u>: M. José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint, M. Nicolas CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, M. Mathieu LAFON, M. Thierry ZANARDO, M. Julien AMALRIC, Mme Laura GANSEMAN, Mme Catherine AURIOL, Mme Hélène VA, conseillers municipaux.

<u>Excusés ayant donné pouvoir</u>: M. Thierry CAUSSE à M. Nicolas CAUSSE, Mme Sabine GORSSE à Mme Catherine AURIOL.

Date de la convocation : 03/10/2023 Date d'affichage : 04/10/2023

M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Vente de matériel communal : ancien mobilier et tondeuse Honda.

Vu le programme de restructuration des archives communales en cours par le service « Archivage » du Centre de Gestion du Tarn », plusieurs documents ont été détruits et les malles de rangement ne seront plus utilisées.

De plus, la commune possède une ancienne tondeuse à main de marque Honda qui n'est plus utilisée par les services techniques communaux.

Vu que ce matériel est obsolète, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de le mettre en vente au tarif suivant :

- 5 malles de rangement de dimensions : hauteur 36 cm longueur : 98 cm largeur :
 54 cm au prix de 40 euros/l'unité,
- 10 malles de rangement de dimensions : hauteur 34 cm longueur : 87 cm largeur : 48 cm au prix de 35 euros/l'unité,
- 6 malles de rangement de dimensions : hauteur 33 cm longueur : 78 cm largeur :
 43 cm au prix de 30 euros/l'unité,
- Tondeuse Honda au prix de 50 € (pour pièces).

Ce matériel ne figure pas dans l'actif de la commune.

DELIBERATION N°2023/41

Envoyé en préfecture le 30/10/2023

Reçu en préfecture le 30/10/2023

Publié le 30/10/2023

ID: 081-218100980-20231018-D_2023_41-DE

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions (vote à main levée), le Conseil municipal approuve cette proposition.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, José NUNES



